



HAL
open science

Les exploitations bovines françaises face à la réforme de la PAC : entre occupation du territoire et performance économique

F. Colson, Vincent Chatellier

► **To cite this version:**

F. Colson, Vincent Chatellier. Les exploitations bovines françaises face à la réforme de la PAC : entre occupation du territoire et performance économique. *Chambres d'Agriculture*, 1995, 831, pp.25-36. hal-02707503

HAL Id: hal-02707503

<https://hal.inrae.fr/hal-02707503>

Submitted on 1 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les exploitations bovines françaises face à la réforme de la PAC : entre occupation du territoire et performance économique

François COLSON, Vincent CHATELLIER

INRA-ESR Nantes

Cette analyse des exploitations bovines françaises, réparties selon leur niveau de chargement, a été conduite sur l'échantillon 1991 du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). Il regroupe 4 200 exploitations productrices de viande bovine, qui représentent « France entière » 310 600 unités de production. La typologie (quatre groupes et onze systèmes techniques) s'appuie également sur la répartition des exploitations en quatre classes de chargement herbivore par hectare de SFP (moins de 1 UGB, de 1 à 1,5, de 1,5 à 2 et de plus de 2).

A système technique identique, les exploitations extensives disposent d'une superficie agricole utile et d'une superficie fourragère plus importante que les exploitations intensives. En revanche, elles détiennent des cheptels de taille plus limitée, c'est pourquoi elles ont, en moyenne, un produit brut total plus faible et dégagent un revenu nettement inférieur. Bien que leur rentabilité soit peu élevée, elles parviennent à conserver une situation financière saine par des prélèvements privés peu importants.

L'étude montre qu'une exploitation bovine sur quatre est susceptible de bénéficier de la prime à l'herbe prévue dans le cadre du plan d'accompagnement de la réforme. Cette aide concerne plus du tiers des superficies en prairies du territoire national. Cette mesure est particulièrement bénéfique pour les exploitations des systèmes naisseur et lait-spécialisé-herbe, lesquelles sont localisées, pour les deux tiers, dans les zones agricoles défavorisées et dégagent, en moyenne, de faibles revenus.

Plus des trois-quarts des exploitations bovines sont situées en-deçà du seuil de facteur de densité de 1,4, conditionnant l'octroi des primes communautaires à l'extensification. La réforme de la PAC contribue à limiter le processus d'intensification en incitant la plupart de ces exploitations à rester en-deçà de ce seuil. En revanche, elle n'encourage pas véritablement à un processus important d'extensification puisque, d'après nos simulations, seulement 10 à 15 % de l'ensemble des exploitations

bovines sont incitées à s'extensifier pour obtenir un surplus d'aides directes sur le cheptel bovin.

Les simulations des effets de la réforme de la PAC, effectuées à structure et à productivité constantes, laissent prévoir, à l'horizon 1996, une augmentation moyenne de l'excédent brut d'exploit-

Le RICA et l'élevage bovin

Le RICA est un échantillon de comptabilités d'exploitations « professionnelles » réalisé en France, comme dans les onze autres pays de l'Union européenne. Il comporte des informations techniques permettant de calculer un chargement animal sur la superficie fourragère (SFP).

Le RICA assure une bonne représentation de l'activité bovine française puisqu'il totalise 3,3 millions de vaches allaitantes et 5,1 millions de vaches laitières (respectivement 3,7 et 5,3 millions dans l'enquête de structure de 1990). De même, il permet d'analyser avec précision la répartition de la superficie agricole utile de 24,9 millions d'hectares (28,1 millions d'hectares pour l'enquête de structure). Ainsi, le RICA se révèle bien adapté pour réaliser un diagnostic précis des exploitations sur les plans technique, économique et financier et pour simuler les effets de la réforme.

Les limites de l'échantillon RICA tiennent au fait que les exploitations agricoles de très petite taille (inférieures à 12 hectares équivalent blé) ne sont pas enquêtées et que certaines populations sont insuffisamment représentées pour être segmentées. Ainsi, par exemple, il n'est pas possible d'étudier les exploitations spécialisées en production de taurillons en fonction des niveaux de chargement et des zones géographiques. Par ailleurs, l'échantillon RICA constitué sur la base des structures d'exploitation ne permet pas d'évaluer le tonnage des produits, en particulier celui de la viande bovine.

tation de 7 % sur l'ensemble des exploitations bovines. Pour chaque système technique, la réforme est, en moyenne, plus favorable aux élevages extensifs, spécialisés en production bovine et localisés dans les zones défavorisées.

La réforme de la PAC permet un réel rééquilibrage des revenus en faveur des exploitations extensives à faibles revenus mais ne modifie pas la hiérarchie initiale des revenus. Le montant moyen des transferts publics directs par exploitation bovine est alors de 89 000 F (dont plus de la moitié au titre des productions végétales), ce qui représente en moyenne 18 % du produit brut et près de la totalité du résultat des exploitations bovines. Le montant des aides directes au secteur animal rapportées à l'UGB diminue pour les chargements élevés mais, rapportées à l'hectare de SFP (*), ces aides sont d'autant plus fortes que les exploitations sont intensives.

Une répartition des exploitations bovines selon leur chargement

L'étude des exploitations bovines françaises a été conduite à partir du RICA. Les simulations des conséquences de la réforme de la PAC et du plan d'accompagnement national ont été réalisées à partir du programme PECARI (A. Blogowski, Ph. Boyer).

Le programme de simulation des effets de la réforme (PECARI)

Le programme PECARI a été réalisé par Alain Blogowski et Philippe Boyer du Bureau de l'Évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. À partir des données individuelles (techniques, économiques et financières) de chaque exploitation de l'échantillon du RICA 1991, ce programme simule, à l'horizon de 1996, l'évolution de leurs principaux soldes intermédiaires de gestion, en traduisant comptablement les mesures envisagées. Il s'agit d'une approche statique, c'est-à-dire qu'il n'est fait aucune hypothèse d'adaptation des exploitations. Les effets de la réforme sur le revenu de chaque exploitation sont évalués, en francs courants, en appliquant les dispositifs d'aides et de prix aux structures (assolement, cheptel) et aux volumes (produits, charges) de 1991. Seules, quelques hypothèses d'optimisation des déclarations sont faites, sur l'affectation du maïs en SCOP ou en SFP. Les variations de prix et le montant des aides sont ceux qui ont été arrêtés dans les documents officiels de la réforme.

Une typologie à onze systèmes techniques

La typologie utilisée prend en compte l'ensemble des producteurs de viande bovine, y compris les producteurs de lait qui contribuent fortement à la production nationale de viande rouge. L'échantil-

lon du RICA 1991 est de 4 214 exploitations bovines réelles. Elles représentent un univers extrapolé de 310 600 unités de production. Ces exploitations ont été réparties en quatre types de production (allaitant, laitier, mixte et sans vache), selon la composition de leur cheptel de vaches laitières et de vaches allaitantes (tabl. 1). Pour tenir compte de la disparité des modes de conduite (avec ou sans maïs fourrage, engraissement des bovins mâles, etc...), plusieurs systèmes techniques ont été distingués au sein de chaque type de production (tabl. 2).

2. — La répartition des exploitations et des superficies selon les systèmes techniques

Systèmes techniques	% des exploitations	% de la SAU	% du maïs fourrage	% prairie permanente
Naisseur	21	21	4	21
Naisseur-engraisseur	14	18	11	20
Lait - spécialisé - maïs ..	19	15	36	8
Lait - spécialisé - herbe	17	14	5	19
Lait - bovin - maïs	10	11	24	8
Lait - bovin - herbe	5	5	3	8
Mixte < 120 000 l	6	6	5	7
Mixte > 120 000 l	3	6	8	7
Taurillon	1	1	2	0
Emboucheur	2	2	1	1
Divers	2	2	1	1
Total	100	100	100	100

(RICA France 1991 | Étude de l'INRA - ESR - Nantes)

Quatre classes de chargement herbivore

Les exploitations bovines ont été réparties en fonction du chargement herbivore. Quatre classes ont été constituées de façon à retenir des seuils de chargement technique couramment utilisés dans l'analyse technique des exploitations bovines (1, 1,5 et 2 UGB par hectare de SFP). Les exploitations pour lesquelles le chargement est inférieur à une UGB herbivore par hectare de SFP sont appelées « très extensives » et celles pour lesquelles le chargement herbivore est supérieur à deux sont dites « très intensives ».

Toutes exploitations bovines confondues, le chargement est inférieur à une UGB par hectare de SFP pour 18 % des exploitations, compris entre 1 et 1,5 pour 37 % d'entre elles, entre 1,5 et 2 pour 26 % et supérieur à 2 pour 19 %. Cette répartition est différente selon les systèmes techniques (tabl. 3). Les systèmes allaitants (naisseur et naisseur-engraisseur) et lait-herbe sont plus nombreux dans les classes de faible chargement herbivore, alors que les systèmes lait-maïs, les systèmes mixtes et les systèmes taurillons spécialisés ont majoritairement des chargements supérieurs à 1,5 UGB par hectare de SFP.

(*) SFP : superficie fourragère principale.

1 — La répartition des exploitations et du cheptel de bovins selon les types de production

Types de production	Nb. expl. échantillon	Nb. expl. extrapolé	% UGB herbivores	% vaches laitières	% vaches allaitantes	% bovins 1 à 2 ans
Allaitant	1 415	108 000	35	0	88	35
Laitier	2 159	157 600	50	86	0	35
Mixte	415	28 500	12	14	12	13
Sans vache.....	225	16 500	3	0	0	17
Total	4 214	310 600	100	100	100	100

(RICA France 1991|Étude de l'INRA - ESR - Nantes)

3 — Les exploitations bovines réparties selon quatre classes de chargement « herbivore » (HE) (en %)

	Classes de chargement (UGB HE/ha de SFP)			
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2
Naisseur	28	40	17	14
Naisseur-engraisseur ...	14	39	27	19
Lait - spécialisé - maïs	3	33	39	25
Lait - spécialisé - herbe	33	42	16	8
Lait - bovin - maïs	1	21	41	37
Lait - bovin - herbe ...	20	41	26	12
Mixte < 120 000 l	16	48	25	11
Mixte > 120 000 l	6	43	3	16
Taurillon	17	12	20	51
Emboucheur	32	29	19	20
Divers	22	19	26	32
Total	18	37	26	19

(RICA France 1991|Étude de l'INRA - ESR - Nantes)

Les systèmes allaitants occupent les deux tiers du territoire agricole

Les exploitations productrices de viande bovine détiennent 15,9 millions d'hectares de SAU, soit près des deux tiers de la SAU française. Les exploitations bovines très extensives occupent 20 % de cette SAU et ne détiennent que 12 % du cheptel (tabl. 4). A l'opposé, les exploitations très intensives se distinguent par une plus faible SAU (17 %) et par un cheptel plus conséquent (22 %). Les 169 000 exploitations bovines ayant un chargement inférieur à 1,5 UGB herbivore par hectare de SFP (55 % de l'effectif total) détiennent 63 % de la SFP et 72 % des 5,8 millions d'hectares de prairies permanentes. Elles ne détiennent, par contre, que 38 % des 1,7 million d'hectares de maïs ensilage.

4 — La répartition des superficies et des UGB « herbivores » (HE) selon le chargement (en %)

	Classes de chargement (UGB HE/ha de SFP)			
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2
% exploit. bovine ...	18	37	26	19
SAU	20	39	24	17
SFP	21	42	25	12
Maïs fourrage	6	32	38	24
Prairie permanente ..	27	45	20	8
UGB herbivores	12	36	30	22
Vaches laitières	10	34	34	22
Vaches allaitantes ...	18	44	24	14
Bovins de 1 à 2 ans	6	25	32	37

(RICA France 1991|Étude de l'INRA - ESR - Nantes)

La répartition entre les zones géographiques du cheptel total d'UGB herbivores est le reflet de la dispersion spatiale des élevages de bovins. Les exploitations de la zone Ouest regroupent 2,3 millions de vaches laitières (soit 44 % du cheptel national) et 637 000 vaches allaitantes (soit 19 % du cheptel national). Parallèlement, la zone du Centre-Est regroupe 40 % des vaches allaitantes et seulement 9 % des vaches laitières. Cette répartition spatiale inégale des systèmes techniques, qui s'explique essentiellement par des conditions de production différentes (climatiques, agronomiques, etc...), est une des raisons pour lesquelles le chargement herbivore des exploitations bovines est plus élevé dans les zones Nord et Ouest que dans la plupart des autres régions de France.

Les systèmes naisseurs sont, pour la plupart d'entre eux, en zones défavorisées

Près de 40 % des exploitations bovines (soit 126 900 unités) sont situées dans des zones dites défavorisées. Parmi celles-ci, 17 300 sont situées en zone de piémont, 46 200 en zone de montagne et 2 500 en zone de haute montagne. Les exploitations allaitantes jouent un rôle déterminant dans l'occupation de ces zones, puisque 73 % des exploitations du système naisseur et 40 % des exploitations du

système naisseur-engraisseur y sont localisées. A l'exception des exploitations lait-spécialisé-herbe (67 %), la proportion des exploitations laitières situées dans ces zones est nettement plus faible puisqu'elle est de seulement 4 % pour les lait-bovin-maïs et de 15 % pour les lait-spécialisé-maïs. Cette proportion est également faible pour les exploitations du type mixte (32 %) et sans vache (18 %).

Plus des deux tiers des exploitations très extensives sont localisées dans les zones défavorisées, alors que la proportion est de seulement 16 % pour les exploitations très intensives. Bien que les proportions soient parfois différentes, cette tendance est vérifiée pour les différents systèmes techniques.

La surface fourragère constitue les deux tiers de la SAU des exploitations bovines

Les exploitations bovines disposent en moyenne de 1,5 Unité de Travailleur Agricole Familial (UTAF) et la présence de travailleurs salariés y est très rare (0,1 UTA). Le facteur travail croît légèrement avec le chargement en passant de 1,41 dans les exploitations très extensives à 1,55 UTAF dans les très intensives. Si près de 8 % des exploitations bovines sont en GAEC, cette proportion est de 12 % pour les très intensives et de seulement 3 % pour les très extensives.

Une surface plus importante pour les exploitations extensives

La SAU des exploitations bovines est, en moyenne, de 51 hectares. Un quart d'entre elles ont moins de 30 hectares et un quart plus de 60 hectares. Les exploitations mixtes et allaitantes ont une SAU plus grande que les laitières. Les exploitations très extensives disposent d'une SAU moyenne de 57 hectares contre 46 hectares pour les très intensives (tabl. 5). Cette corrélation négative entre la SAU et le chargement se retrouve dans tous les systèmes techniques, à l'exception des exploitations du type sans vache.

Trois grands types d'assolement sont rencontrés. Ceux où les prairies représentent plus de la moitié de la SAU (naisseur, naisseur-engraisseur, lait-spécialisé-herbe, lait-bovin-herbe, mixte) ; ceux où le maïs fourrage représente plus du quart de la SAU (lait-spécialisé-maïs, lait-bovin-maïs et taurillon) et ceux où la SFP est marginale au regard de la superficie céréalière (emboucheurs et divers).

En 1991, la sole céréalière des exploitations bovines est, en moyenne, de 17 hectares dont 13 hectares de céréales, 2 hectares d'oléagineux, 0,6 hectare de protéagineux et 0,6 hectare de jachère volontaire. Elle croît légèrement avec le chargement,

puisque les exploitations très extensives disposent de 12 hectares contre 17 hectares pour les très intensives.

La Superficie Fourragère Principale est, en moyenne, de 34 hectares. Elle passe de 39 hectares dans les très extensives à 22 hectares dans les très intensives. Quel que soit le système technique et, comme cela était le cas pour la SAU, plus les exploitations sont intensives, plus leur superficie fourragère est limitée. La sole en maïs fourrage, quant à elle, manifeste une tendance opposée. Elle concerne en moyenne 2 hectares pour les exploitations très extensives et 7,1 hectares pour les très intensives. Ce phénomène s'explique surtout par le fait que le maïs se rencontre le plus souvent dans des systèmes techniques appartenant aux classes supérieures de chargement (taurillon, lait-bovin-maïs). Cela renforce l'idée selon laquelle cette culture est l'un des vecteurs de l'intensification animale, elle-même corrélatrice à une augmentation du cheptel bovin par exploitation.

5 — Les principales caractéristiques des exploitations bovines réparties selon le chargement

Moyenne/ exploitation	Classes de chargement (UGB HE/ha de SFP)				Ensemble
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
UTAF	1,41	1,51	1,54	1,55	1,51
SAU (ha)	57	54	47	47	51
SFP (ha)	39	39	32	22	34
Maïs fourrage (ha)	2	5	8	7	6
UGB herbivores	32	48	55	56	49
Produit brut (1 000 F)	330	443	564	670	500
RNE (1 000 F)	43	66	84	96	72

(RICA France 1991 | Étude de l'INRA - ESR - Nantes)

La taille de l'atelier bovin s'accroît avec le chargement

Dans tous les systèmes techniques, les exploitations bovines extensives ont une SAU et une SFP plus grandes que les exploitations très intensives. Elles ont, par contre, un degré de spécialisation bovine comparable et un cheptel bovin plus modeste.

Le cheptel, qui est en moyenne de 49 UGB herbivores par exploitation, augmente pour chaque système technique avec le chargement. Les exploitations très extensives disposent de seulement 12 % du cheptel (soit 10 % des vaches laitières, 18 % des vaches allaitantes et 6 % des bovins mâles d'un à deux ans). A l'opposé, les très intensives regroupent 22 % du cheptel (soit 22 % des vaches laitières, 14 % des vaches allaitantes et 37 % des bovins mâles d'un à deux ans, tabl. 4).

Le revenu augmente avec le niveau de chargement

Le produit brut total des exploitations bovines est, en moyenne, de 500 000 F. Il provient, pour 55 % du secteur bovin (dont 33 % sont issus du lait et 22 % de la viande), pour 25 % des productions végétales (dont 14 % des céréales) et pour 10 % d'une activité hors sol. La spécialisation dans les différentes productions (bovines, végétales et hors sol) est indépendante du chargement.

L'efficacité productive ne varie pas avec le chargement

Le produit brut total croît avec le chargement et passe, en moyenne, de 330 000 F dans les exploitations bovines très extensives à 670 000 F dans les très intensives. Les écarts entre les systèmes se retrouvent pour chacun des niveaux de chargement. Ainsi, le produit brut des exploitations du système naisseur est toujours inférieur d'au moins 25 % à celui des exploitations du système naisseur-engraisseur.

Comme pour le produit brut total, l'EBE des exploitations bovines augmente avec le niveau d'intensification animale. Il passe, en moyenne, de 128 000 F dans les exploitations très extensives à 178 000 F dans les exploitations très intensives. Le ratio d'efficacité productive (EBE/Produit Brut) est, en moyenne, de 37 % et varie entre 30 % pour les exploitations du système taurillon et 42 % pour celles du système lait-spécialisé-herbe. Mais, pour un système technique déterminé, il n'existe pas de relation perceptible entre l'efficacité productive et le niveau de chargement.

Un revenu double pour les exploitations intensives

Le revenu moyen (Résultat Net d'Exploitation) varie du simple au double entre les exploitations du système naisseur (46 000 F), celui de lait-spécialisé-mâis (95 000 F) ou celui des élevages mixtes > 120 000 l (113 000 F). Au sein de chaque système technique, le revenu est d'autant plus élevé que le chargement est important (tabl. 6).

Toutes exploitations bovines confondues, le revenu par UTAF double entre les exploitations très extensives et les très intensives (de 30 000 F à 60 000 F). Rapporté à l'hectare de SAU, les écarts sont encore plus marqués puisque ce rapport passe de 800 F à 2 000 F par hectare entre les deux classes extrêmes de chargement. Le rapport revenu/UGB herbivore poursuit, en revanche, une augmentation plus modérée, puisqu'il passe de 1 300 F dans les très extensives à 1 600 F dans les très intensives. Cette plus faible rentabilité des facteurs de production dans les exploitations extensives peut s'expliquer par leur plus forte concentration dans les zones agricoles à faibles potentiels agronomiques et par une plus faible productivité du travail (UGB herbivore/travailleur).

6 — Le revenu moyen (RNE 1991 en 1 000 F) selon le chargement « herbivore »

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE/ha de SFP)				Ensemble
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	39	44	47	67	46
Naisseur-engraisseur ..	35	66	76	79	67
Lait-spécialisé-mâis	63	85	99	108	95
Lait-spécialisé-herbe	51	60	79	85	62
Mixte < 120 000 l .	35	60	66	99	62
Mixte > 120 000 l .	48	116	103	155	114
Taurillon	37	36	30	121	78
Total	43	67	84	96	73

(RICA France 1991 | Étude de l'INRA - ESR - Nantes)

Ces différences de rentabilité s'expliquent surtout par le fait que les exploitations extensives ont une dimension économique nettement moins importante (notamment au niveau du cheptel) et qu'elles ne parviennent pas à compenser leur manque à gagner, lié à des volumes de production plus faibles, par des écarts significatifs dans les marges par unité produite.

La dispersion des résultats est importante dans toutes les classes de chargement. Une étude complémentaire (voir encadré ci-après) a permis de caractériser les exploitations des systèmes allaitants considérées comme extensives, viables et pérennes, lesquelles représentent une exploitation sur dix.

Des exploitations peu endettées

Les prélèvements privés de l'exploitant augmentent avec le chargement. Par conséquent, les écarts constatés au niveau du RNE, entre les classes de chargement, deviennent plus limités lorsque l'analyse porte sur le solde de l'autofinancement net (AFN = EBE — frais financiers — remboursements de capitaux — prélèvements privés dont charges sociales). Plus de 55 % des exploitations très extensives et 43 % des très intensives ont un autofinancement net négatif. Parallèlement, 7 % des très extensives et 16 % des très intensives ont un autofinancement net supérieur à 100 000 F.

Les exploitations bovines extensives ont un actif total moins important. Le capital foncier pèse proportionnellement plus dans leur actif immobilisé et le taux d'endettement général varie peu selon les niveaux de chargement. Ainsi, bien qu'elles dégagent des revenus en moyenne inférieurs, les exploitations extensives parviennent à conserver une situation financière saine en ayant des prélèvements privés et des remboursements de capitaux modestes. Le nombre d'exploitations bovines à risque financier élevé reste inférieur à la moyenne des autres orientations de production, du fait de l'attitude de

Les exploitations extensives, viables et pérennes des systèmes bovins allaitants

L'analyse des données 1991 de l'échantillon du RICA permet de dénombrer et de caractériser les exploitations allaitantes extensives viables et pérennes. Pour définir ces exploitations, les critères de sélection appliqués ont été les suivants : un cheptel de plus de trente vaches allaitantes, un chargement technique inférieur à 1,5 UGB herbivore par hectare de superficie fourragère, un chef d'exploitation âgé de moins de 55 ans ou le cas échéant installé en GAEC et un excédent brut d'exploitation par UGB supérieur à 2 000 F.

Une exploitation allaitante sur dix

Sur les 136 000 élevages de vaches allaitantes en France (exploitations à temps complet de plus de trois vaches allaitantes et de plus de 5 UGB bovins), seulement 12 400 répondent à ces critères et peuvent ainsi être considérés comme extensifs, viables et pérennes. Ils représentent une exploitation allaitante extensive sur six et une exploitation allaitante sur dix.

1 — Localisation des élevages de vaches allaitantes, extensifs, viables et pérennes

Régions	En nombre d'élevages	En % des élevages allaitants		
		Extensifs et > 30 vaches allaitantes	Extensifs	Ensemble
Limousin	2 600	53	24	20
Auvergne	2 300	51	22	20
Bourgogne	2 200	39	21	17
Centre	900	50	20	16
Midi-Pyrénées ...	1 100	55	10	6
Pays de Loire	1 000	71	10	5
Poitou-Charentes ..	600	75	14	7
Total France	12 400	52	15	9

(RICA France 1991|Étude de l'INRA - ESR - Nantes)

Les exploitations extensives viables et pérennes se rencontrent principalement dans les régions où l'élevage allaitant est traditionnellement extensif (Limousin, Auvergne, Bourgogne et Centre). Elles sont, par contre, très minoritaires dans les autres régions (Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Pays de Loire).

Deux fois plus grandes que la moyenne

La surface (SAU) moyenne détenue par ces éleveurs est de 93 hectares, dont 47 hectares de surface toujours en herbe, pour 47 vaches allaitantes. Elles ont une dimension double de celle de l'ensemble des éleveurs de vaches allaitantes.

Bien qu'elles ne représentent que 9 % des détenteurs de vaches allaitantes et 2 % des exploitations à temps complet, ces exploitations occupent environ 10 % de la surface toujours en herbe du territoire national et 17 % de celle détenue par les exploitations allaitantes.

Elles sont pour la moitié d'entre elles issues du système naisseur, pour quatre sur dix du système naisseur-engraisseur et pour une sur dix des systèmes à double troupeau lait-viande. Seulement 55 % de ces

2 — Structure des élevages allaitants extensifs et viables et pérennes

	Allaitants, extensifs, viables, pérennes		Allaitants
	En % de l'ensemble des allaitants	Moyenne par exploitation	Moyenne par exploitation
SAU (ha)	14	93	59
SFP (ha)	17	73	39
STH (ha)	18	47	24
Vaches allaitantes ..	17	46	24

(RICA France 1991|Étude de l'INRA - ESR - Nantes)

exploitations sont spécialisées en production bovine, avec un rapport « produit brut bovin/produit brut total » supérieur aux deux tiers.

Une forte productivité du travail

Contrairement à la majorité des exploitations extensives, ces exploitations extensives, viables et pérennes ont un nombre important d'animaux (40 à 60 UGB par travailleur familial) et un produit brut (450 000 à 600 000 F) élevé.

3 — Les élevages extensifs, viables et pérennes selon le système technique

	Naisseur	Naisseur engraisseur	Mixte
Nombre d'exploitations	6 500	4 800	1 200
SAU (ha)	79	103	124
- dont SFP (ha)	62	81	93
UGB bovins	62	90	115
Nombre de vaches nourrices	42	51	46
UGB herbivores/ha de SFP	1,09	1,17	1,24
Produit brut (PB) total (en 1 000 F)	429	588	878
Revenu net d'exploitation (1 000 F)	92	119	188
Autofinancement net (1 000 F)	10	58	83
Taux d'endettement général (%)	29	32	25

(RICA France 1991|Étude de l'INRA - ESR - Nantes)

Ces exploitations ont, en moyenne, de bons résultats (supérieurs à 90 000 F de revenu net annuel). Ils sont obtenus grâce à une forte limitation des charges opérationnelles et à des charges de structure limitées. Le ratio « charges de structure/produit brut » apparaît comme le principal facteur discriminant des élevages extensifs à revenu élevé. Ces résultats favorables s'expliquent aussi par des charges financières particulièrement faibles : les frais financiers sont inférieurs à 35 000 francs et le taux d'endettement est, en moyenne, proche de 30 %. Les prélèvements privés sont cependant modestes (inférieurs à 70 000 F/an, en moyenne, soit environ 4 500 F par mois et par ménage, après paiement des cotisations sociales), pour leur permettre de dégager un autofinancement net positif.

prudence des éleveurs et notamment de leur capacité à diminuer leurs stocks de bovins pour faire face à leurs échéances financières.

Le revenu des élevages extensifs est très dépendant des aides directes

Les subventions d'exploitation jouent un rôle important dans la formation des revenus agricoles des producteurs de viande bovine (en moyenne 37 % en 1991). Le montant annuel moyen des subventions par exploitation bovine s'élève à 27 000 F. Il est composé d'aides bovines (33 %), d'indemnités pour accidents climatiques (19 %), de compensations pour handicap géographique (16 %), d'aides à la maîtrise de la production laitière (9 %) et de primes compensatoires ovines (8 %). Les élevages allaitants et de taurillons bénéficient, en moyenne, de près de trois fois plus de transferts publics directs que les élevages laitiers. Dans un contexte où les aides au secteur bovin sont attribuées à la tête de bétail, les unités de grande dimension bénéficient des montants d'aides les plus élevés.

Le montant moyen des subventions varie peu selon le niveau de chargement des exploitations. Il est de 26 100 F dans les exploitations très extensives et de 23 500 F dans les exploitations très intensives. La part des subventions d'exploitation dans le revenu est d'autant plus forte que le chargement est faible. Elle est de 60 % dans les exploitations très extensives et de 24 % dans les très intensives. Cette relation est vérifiée pour la plupart des systèmes techniques. Pour les exploitations allaitantes à faible chargement, les aides directes représentaient, avant la réforme de la PAC, déjà la quasi-totalité de leurs revenus.

Rapporté à l'UGB herbivore, le montant des subventions d'exploitation est, en moyenne, de 550 F. Il passe de 800 F dans les exploitations très extensives à 420 F dans les très intensives. Rapporté à l'hectare de SAU, ce montant d'aides représente, en moyenne, 520 F et augmente de 460 F pour les très extensives à 500 F pour les très intensives.

Les transferts publics directs compensent, en partie, les revenus des exploitations bovines extensives les moins rentables. Ils participent à un resserrement des revenus entre les exploitations des différents types de production, mais la hiérarchie initiale ne s'en trouve pas pour autant bouleversée. Les aides directes ont un impact positif sur l'occupation du territoire, en permettant à des systèmes techniques peu rémunérateurs et essentiellement localisés dans des zones défavorisées de subsister.

Six élevages français sur dix en dessous du seuil européen d'extensification

Pendant trente ans, les prix garantis ont été, pour les éleveurs, un facteur d'encouragement à l'accroissement de l'intensification des superficies fourragères. La réforme de la PAC de 1992 affiche un objectif d'encouragement à l'occupation de l'espace et de soutien différencié aux élevages extensifs avec une modulation des aides bovines selon le chargement (voir encadré ci-après).

La classe de facteur de densité PAC inférieure à 1,4 regroupe près des deux tiers des exploitations bovines. Cette proportion varie beaucoup selon les systèmes techniques (tabl. 7). Près de 70 % des 10,5 millions d'hectares de SFP sont

7 — La répartition des exploitations bovines selon trois classes de facteur de densité PAC

Systèmes techniques	Classes de facteur de densité PAC (UGB/ha)			Facteur de densité PAC	
	< 1,4	1,4 - 2	> 2	Moyenne	Médiane
Naisseur	79 %	11 %	10 %	1,17 %	0,93 %
Naisseur-engraisseur	71 %	17 %	12 %	1,32 %	1,09 %
Lait-spécialisé-maïs	26 %	37 %	37 %	2,02 %	1,78 %
Lait-spécialisé-herbe	88 %	9 %	3 %	0,96 %	0,85 %
Lait-bovin-maïs	22 %	36 %	42 %	2,09 %	1,86 %
Lait-bovin-herbe	86 %	11 %	457 %	1,02 %	0,90 %
Mixte < 120 000 l	77 %	14 %	9 %	1,26 %	1,03 %
Mixte > 120 000 l	79 %	12 %	9 %	1,17 %	1,07 %
Taurillon	15 %	19 %	66 %	4,13 %	3,92 %
Emboucheur	91 %	1 %	8 %	0,72 %	0,13 %
Total	63 %	19 %	18 %	1,44 %	1,14 %

(RICA France 1991 | Étude de l'INRA - ESR - Nantes)

Le chargement du cheptel bovin d'un problème technique à un problème économique

Avec la réforme de la PAC, le chargement devient un des leviers de la répartition différenciée des crédits publics aux élevages. On distingue désormais trois types de calcul : l'approche technique avec le chargement herbivore, les approches administratives avec le facteur de densité PAC et le chargement primes à l'herbe. Ces trois indicateurs ont en commun le fait qu'il s'agit du rapport entre un nombre d'unités de gros bétail et une unité de surface. Ils se différencient par leur numérateur (les coefficients UGB affectés à chaque catégorie et les catégories animales elles-mêmes ne sont pas identiques) et par leur dénominateur (l'ampleur de la SFP est variable). Les écarts entre les trois indicateurs de chargement varient selon les systèmes techniques (voir tableau ci-après).

Le chargement herbivore est une approche technique. La SFP comprend toutes les superficies fourragères (y compris le maïs fourrage) et la totalité des catégories d'animaux herbivores (bovins, ovins, caprins et équins) est soumise à l'application d'un coefficient « UGB ». Cohérent sur le plan technique, le chargement herbivore a été retenu dans cette étude pour différencier les exploitations selon leur niveau d'intensification des superficies fourragères.

Le facteur de densité PAC a été mis en place pour l'attribution des aides de la réforme à la production bovine. La SFP comporte les superficies en prairies et une part variable des superficies en céréales intra-consommées et en maïs fourrage (cette part varie selon la décision de l'éleveur concernant l'optimisation entre les primes bovines et les aides céréalières). Une partie seulement des catégories animales est concernée par les coefficients UGB (les génisses sont exclues).

La nouvelle PAC prévoit l'attribution de primes bovines en fonction du facteur de densité et dans la limite des références individuelles acquises pour les vaches allaitantes. Les exploitations laitières spécialisées ne sont pas concernées par les seuils de facteur de densité puisqu'elles n'ont pas d'animaux primables. En revanche, celles qui disposent d'un atelier complémentaire d'engraissement de bovins mâles peuvent y prétendre avec la comptabilisation d'UGB PAC sur les vaches laitières.

Les exploitations pour lesquelles le facteur de densité est inférieur à 1,4 UGB PAC/ha de SFP bénéficieront, d'une part, de la totalité des primes communautaires sur les vaches allaitantes et sur les bovins mâles et, d'autre part, d'une prime d'encouragement aux élevages extensifs (30 ÉCUS par vache allaitante et par bovin mâle). Les exploitations pour lesquelles le facteur de densité est compris entre 1,4 et

2 bénéficieront seulement des primes communautaires, l'écrêtement des primes intervenant pour celles qui disposent d'un facteur de densité supérieur à 2 UGB PAC/ha de SFP PAC.

Le chargement « primes à l'herbe » est utilisé pour la mise en œuvre d'une mesure du plan d'accompagnement national de la réforme visant à aider les élevages extensifs. La SFP est la même que celle retenue pour le calcul du facteur de densité. Les UGB « ICH » (Indemnité Compensatoire de Handicap) sont assez proches des UGB techniques. Les primes sont versées sur les surfaces en prairies (permanentes, temporaires et artificielles) en fonction des seuils de 1 et 1,4 UGB « ICH »/ha de SFP. Une prime par hectare de prairie est accordée aux exploitations pour lesquelles le chargement « primes à l'herbe » est inférieur à 1. Lorsqu'il est compris entre 1 et 1,4, les primes sont octroyées à la condition que les surfaces en prairies représentent au moins les trois quarts de la SAU. Le montant de l'aide a été fixé à 120 F/ha en 1993, 200 F/ha en 1994 et 300 F/ha en 1995, 1996 et 1997. Cette aide est limitée à 100 hectares par exploitation et un chargement plancher de 0,6 UGB « ICH »/ha de SFP a été mis en place (c'est-à-dire que lorsque le chargement « primes à l'herbe » est inférieur à 0,6, la superficie primée est limitée à celle qui correspondrait à un chargement « primes à l'herbe » de 0,6).

**Comparaison des valeurs moyennes
de chargement des exploitations bovines**

Systèmes techniques	Type de chargement		
	Herbivore	Facteur de densité(*)	Primes à l'herbe (*)
Naisseur	1,44	1,11	1,47
Naisseur-engraisseur	1,62	1,08	1,75
Lait-spécialisé-maïs	1,74	1,17	1,73
Lait-spécialisé-herbe	1,31	0,90	1,29
Lait-bovin-maïs	1,94	1,24	2,05
Lait-bovin-herbe	1,45	0,93	1,55
Mixte < 120 000 l	1,47	1,00	1,53
Mixte > 120 000 l	1,58	0,85	1,64
Taurillon	2,48	1,75	3,73
Emboucheur	1,67	0,36	2,43
Total	1,60	1,05	1,65

(RICA 1991) Études de l'INRA - ESR - Nantes

(*) Hypothèse où le maïs fourrage est inclus dans la SFP

valorisés par ces exploitations contre seulement 13 % par des exploitations ayant un facteur de densité supérieur à deux. La classe de facteur de densité inférieure à 1,4 comporte les trois quarts des vaches allaitantes, les deux tiers des bovins mâles de plus de deux ans, la moitié des vaches laitières et 40 % des bovins mâles de 1 à 2 ans (taurillons). A l'opposé, 25 % des vaches laitières et seulement 8 % des vaches allaitantes et 15 % des bovins mâles de plus de deux ans sont situés dans des élevages ayant un facteur de densité supérieur à deux.

Les seuils de facteur de densité sont trop élevés pour avoir, en France, un effet incitateur important d'encouragement à l'extensification. Seulement 20 % des exploitations bovines sont encouragées à une meilleure occupation du territoire. Pour les systèmes allaitants, lorsque le facteur de densité est supérieur à deux et reste supérieur à deux après agrandissement, le gain de primes bovines par hectare de SFP repris est potentiellement, en moyenne, de 2 370 F/ha et ce, quelle que soit l'ampleur de l'agrandissement réalisé. Lorsque le

facteur de densité est compris entre 1,4 et 2, l'intérêt économique de l'extensification est d'autant plus grand que le facteur de densité de l'exploitation est proche du seuil de 1,4 pour permettre aux exploitations de passer en-deçà de ce seuil. Ces seuils auront de plus pour effet de limiter le processus d'intensification en encourageant la grande majorité des exploitations bovines se trouvant en-deçà du seuil de 1,4 UGB PAC/hectare de SFP à s'y maintenir.

Pour les primes à l'herbe, mesure agri-environnementale d'accompagnement de la réforme décidée par le gouvernement français, le quart des exploitations bovines françaises (soit 75 500 exploitations) peut en bénéficier. Cette prime concerne plus de 40 % des exploitations des systèmes naisseur et lait-spécialisé-herbe. Ces exploitations, massivement concentrées dans les zones défavorisées, sont peu concernées par les aides sur le maïs fourrage et dégagent des revenus inférieurs à la moyenne. Le montant des primes à l'herbe est, en moyenne, de 11 700 F par exploitation y ayant droit.

Une évolution du revenu plus favorable pour les exploitations extensives

Avec la réforme, l'EBE des exploitations bovines progresse en moyenne de 12 800 F (plus 7 %). Cet effet positif tient surtout à l'octroi d'aides sur les superficies en maïs fourrage et en prairies. Le solde pour le secteur végétal est positif de 2 500 F car la baisse des produits végétaux se trouve plus que compensée par les aides directes sur la SCOP et par la réduction des charges végétales. La baisse des produits animaux est supérieure à l'augmentation des primes bovines. Pourtant, le solde du secteur animal est positif de 10 300 F puisque les aides au maïs fourrage, les primes à l'herbe et la réduction des charges animales permettent de contrebalancer ce handicap.

Les systèmes « sans vache » pénalisés par leurs grandes surfaces en céréales

L'impact de la réforme est inégal entre les systèmes techniques (tabl. 8). Le revenu progresse pour les exploitations laitières, allaitantes et mixtes et diminue pour les exploitations du type sans vache. Les exploitations allaitantes connaissent, en valeur absolue, une évolution de leur EBE identique aux exploitations laitières. Elles subissent une réduction plus importante de leurs produits d'exploitation, sont moins concernées par les aides sur le maïs fourrage et par la réduction du prix des aliments maïs elles bénéficient, de plus, de primes bovines et de primes à l'herbe. Les exploitations bovines du type sans vache sont pénalisées car elles ont des caractéristiques proches des exploitations céréalières. Elles subissent, en moyenne, une baisse très importante de leurs produits d'exploitation, obtiennent des rendements céréaliers supérieurs au rendement moyen de référence et sont assez fortement pénalisées par les contraintes de gel des terres.

Un rééquilibrage qui ne modifie pas la hiérarchie des revenus

Tous systèmes techniques confondus, la réforme de la PAC entraîne une évolution moyenne favorable de l'EBE dans les quatre classes de chargement. Cette augmentation est cependant plus importante pour les exploitations bovines très extensives que pour les très intensives (tabl. 9).

Dans les exploitations extensives, la baisse des produits animaux est largement compensée par les aides au secteur animal (primes bovines, prime à l'herbe, aides sur les superficies en maïs fourrage et réduction du prix des aliments concentrés achetés). Par ailleurs, elles bénéficient d'une compensation intégrale de la baisse du prix des céréales, grâce à l'obtention de rendements inférieurs aux rendements moyens de référence. Les exploitations très intensives ne bénéficient pas de la prime à l'herbe, mais les aides sur le maïs fourrage et la diminution

8 — Évaluation des conséquences de la réforme de la PAC sur les exploitations bovines françaises réparties par systèmes techniques

(1 000 F)	Systèmes techniques											Total
	Naisseur	N-E	LSM	LSH	LBM	LBH	Mixte <	Mixte >	Taurillon	Emb.	Divers	
EBE 1991	132,8	195,7	224,8	142,4	264,6	164,6	153	306,3	293,6	172	198,5	186,5
— EBE 1996/1991 (= A + B)	12,4	14,5	15,4	8	21,1	15,4	23,5	22,8	— 4,2	— 8,4	— 4,6	12,8
— EBE 1996/1991 (%)	9,3	7,4	6,9	5,7	8	9,3	15,3	7,4	— 1,5	— 5,2	— 2,4	6,8
Aides directes 96/EBE 96 (%)	67,2	69,1	26,2	33,7	32,6	39,1	47,7	39,3	63,8	58,2	54,8	44,8
Solde végétal (A)	4,3	0,5	1,6	5,1	2,7	6	5,7	6,3	— 13,6	— 5,6	— 6	2,5
Solde animal (B)	8,1	14	13,8	2,8	18,4	9,4	17,8	16,5	9,3	— 2,8	1,4	10,3

(RICA France 1991 et Programme « PECARI », DAFE-BEP/Étude de l'INRA - Nantes)

N-E : naisseur-engraisseur.

LSM : lait-spécialisé-maïs.

LSH : lait-spécialisé-herbe.

LBM : lait-bovin-maïs. LBH : lait-bovin-herbe.

des charges d'aliments leur permettent d'obtenir un solde animal positif (7 300 F). Le solde du secteur végétal est, par contre, négatif (-2 700 F) car les rendements sont supérieurs aux normes de référence départementales et les exploitations disposent très souvent d'une sole céréalière qui les oblige à geler.

La réforme contribue à un rééquilibrage des revenus entre les exploitations, mais ce sont toujours celles conduites de façon intensive qui dégageront les revenus les plus élevés.

Les paiements directs représentent la totalité du revenu

Avant la réforme de la PAC, en 1991, toutes exploitations bovines confondues, les aides directes représentent 14 % de l'EBE et 37 % du revenu (RNE). A la fin de la période transitoire de la réforme, en 1996, elles représenteront, d'après nos simulations, 89 000 F en moyenne par exploitation bovine, soit 44 % de l'EBE et 104 % du revenu. Cette progression traduit la substitution d'aides directes semi-découplées à une partie du soutien par les prix. Elle ne doit pas être interprétée comme une augmentation importante des concours publics. La dépendance, vis-à-vis des aides, est seulement devenue plus perceptible par les agriculteurs et par la société (Hairy, 1994).

Après réforme, les aides directes proviennent pour 43 % du secteur végétal, pour 42 % du secteur animal (soit 37 500 F dont 19 500 F de primes bovines, 10 900 F d'aides sur le maïs fourrage, 2 400 F sur les superficies en prairies et 4 600 F d'indemnités compensatoires de handicaps). Les 15 % restant correspondent à des subventions d'exploitation (soit 13 300 F) qui sont liées à des compensations conjoncturelles (accidents climatiques et maîtrise de la production laitière).

Le montant des aides directes varie selon les systèmes techniques. Il est, en moyenne, de 184 000 F pour les producteurs spécialisés de taurillons, de 145 000 F pour les naisseurs-engraisseurs, de 97 000 F pour les naisseurs et de 50 000 F pour les lait-spécialisés-herbe (1). En 1996, ces aides représenteront la totalité du revenu des systèmes allaitants, quel que soit leur niveau de chargement.

Toutes exploitations bovines confondues, le montant moyen des aides directes (hors exceptionnelles) est de 1 490 F par hectare de SAU et de 48 000 F par travailleur. Pour le secteur végétal, le montant moyen des aides directes (aides aux superficies en céréales, oléoprotéagineux et gel) représente 66 % du produit COP 1996 et s'élève, en moyenne, à 2 360 F par hectare de SCOP. Il est sensiblement équivalent entre les exploitations extensives et les exploitations intensives.

Pour le secteur animal, le montant moyen des aides (primes bovines, aides au maïs fourrage, primes à l'herbe, indemnités compensatoires de handicaps) représente 15 % du produit herbivore. Il s'élève, en moyenne, à 790 F par UGB et à 1 130 F par hectare de SFP (tabl. 1 - 10). Ce montant, rapporté au produit ou à l'UGB, diminue avec le chargement. Par contre, les aides rapportées à l'hectare de SFP sont d'autant plus importantes que le chargement est élevé. Ces écarts sont tels qu'ils posent le problème de l'orientation des exploitations vers des conduites plus extensives.

9 — Évaluation des effets de la réforme de la PAC selon le chargement « herbivore »

(1 000 F)	Classes de chargement (UGB HE/ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
EBE 1991	132,3	169,9	210,4	238,9	186,5
— EBE 1996-1991	15,4	15,1	13,7	4,6	12,8
— EBE 1996-1991 (%) ...	12	9	6	2	7
Solde végétaux	5,6	4,3	1,7	-2,7	2,5
— Produits	-41,5	-35,2	-39,6	-63,6	-42,9
— Charges en moins	5,6	5,6	7,2	10,8	7
— Aides	41,3	33,8	34,1	50,2	38,4
Solde animaux	9,8	10,8	12	7,3	10,3
— Produits	-11,6	-19,8	-22,6	-22,2	-19,5
— Charges en moins	2,9	5,3	6,8	7,3	5,7
— Primes bovines	7,6	13,1	12,1	8,7	11
— Aides maïs fourrage ...	3,6	9,8	15,6	13,9	10,9
— Primes à l'herbe	7,7	2,3	0,1	0,2	2,3

(RICA France 1991/Programme « PECARI », Ministère de l'Agriculture/INRA - Nantes)

10 — Les aides directes perçues après la réforme de la PAC selon le chargement herbivore

	Classes de chargement (UGB HE/ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Aides directes totales 1996 (KF)	85	89	89	96	89
Aides compensatoires (hors exception.)	75	75	73	85	76
— UTA (KF)	51	48	46	52	49
— Ha SAU (F)	1 340	1 380	1 560	1 830	1 490
Aides compensatoires au secteur animal	33	41	39	34	38
— par ha de SFP (F)	910	1 050	1 220	1 610	1 130
— par UGB « herbivore » (F)	1 130	850	710	630	790
— par produit brut herbivore (F)	0,27	0,17	0,12	0,11	0,15
Aides compensatoires au secteur végétal	42	34	34	51	38
— aides SCOP (hors gel)/ha de SCOP (F) ..	2 360	2 300	2 350	2 480	2 360
— aides SCOP (hors gel)/PB COP 96 (F)	0,73	0,74	0,65	0,56	0,66

(RICA France 1991/Programme « PECARI », Ministère de l'Agriculture/INRA - Nantes)

(1) Une évaluation des transferts publics intégrant un soutien du prix du lait (estimé à 10 % du produit brut lait des exploitations) conduit à un montant du soutien global aux exploitations laitières (par exploitation, par travailleur et par hectare de SFP) comparable à celui perçu par les exploitations allaitantes.

Une compensation plus forte de la PAC en zone défavorisée

Tous systèmes confondus, l'amélioration de l'EBE est de 10 % dans les exploitations bovines situées en zones défavorisées et de 5 % dans les autres (tabl. 1 - 11). Mais la hiérarchie initiale des revenus reste identique. Les conséquences de la réforme sont plus favorables dans les régions du Centre-Est de la France où l'élevage allaitant est dominant et où les exploitations sont spécialisées en production bovine (Limousin, Auvergne et Bourgogne).

Les résultats de ces simulations demeurent très liés aux hypothèses de l'évolution du prix de marché de la viande bovine. La sensibilité du revenu à une variation du produit brut viande bovine de 10 % est de 23 % pour les exploitations du système naisseur et de 32 % pour celles du système naisseur-engraisseur.

Des paiements directs aux exploitations d'élevage justifiés par leur rôle dans l'occupation de l'espace

Pour un système technique donné, la réforme est plus favorable aux élevages extensifs, spécialisés en production bovine, de petite dimension économique, ainsi qu'aux élevages situés dans les zones géographiques défavorisées. Les nouvelles modalités d'application de la PAC contribuent à un certain rééquilibrage en faveur des exploitations dégagant les revenus initiaux les plus faibles. Ce resserrement des écarts de revenus entre les exploitations demeure cependant limité et ne permet pas de modifier la hiérarchie existante.

A la fin de la période transitoire de mise en place de la nouvelle PAC, le montant annuel moyen des aides directes par exploitation bovine s'élèvera à 89 000 F. Ce montant de transfert direct représentera alors, en moyenne, près de la moitié de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et l'équivalent de la totalité du revenu net agricole (RNE) de ces exploitations. Un débat sur la justification de ces aides et sur leur mode de répartition est inéluctable.

Dans le secteur de l'élevage bovin, et tout particulièrement celui de l'élevage allaitant extensif, ces aides pourraient être reconnues, avec l'accord des éleveurs, comme la rémunération d'une fonction d'occupation de l'espace et de production de paysages de bocage. Par contre, pour les exploitations d'élevages intensifs, l'issue du débat entre les organisations professionnelles et les Pouvoirs publics sera déterminante sur les aménagements de la réforme qui ne manqueront pas d'intervenir dans les années à venir.

La part croissante des aides directes dans les recettes des exploitations d'élevage n'enlève pas le rôle déterminant de la productivité du travail, de l'efficacité technico-économique et de la compétence des chefs d'entreprises. Les marges d'adaptation à la réforme sont fortement dépendantes de la situa-

tion financière, de la proximité des différents seuils (de chargement et de gel) et de la capacité à combiner les aides compensatoires au maïs ensilage et aux céréales intraconsommées avec les primes bovines. Les potentialités d'agrandissement dont pourront bénéficier les exploitations constitueront un enjeu très important, puisqu'il en va de l'encouragement à l'extensification des élevages et de ses conséquences sur l'occupation du territoire.

11 — Effets de la réforme sur les « naisseurs-engraisseurs » selon trois zones géographiques

(1 000 F)	Zones géographiques			Total France
	Ouest	Sud-Ouest	Centre-Est	
Nb. d'exploitations extrapolées	12 200	8 300	12 400	42 500
EBE 1991	183	145	194	195
— EBE 1996/1991 (%) ...	8,5	12,5	13,6	7,4
Aides directes 96/EBE 96 (%)	60	72	72	69

(RICA France 1991/Programme « PECARI », Ministère de l'Agriculture/INRA - Nantes)

Documents de référence

COLSON F., CHATELLIER V. (1993) : « Les exploitations bovines françaises selon leur niveau de chargement : diagnostic et perspectives face à la réforme de la PAC », Laboratoire d'Économie, INRA de Nantes, rapport d'étape, convention DPE - référence 93 HI 01 07, décembre.

- Tome 1, document de synthèse - 112 p.
- Tome 2 (annexe - 138 p.) : définitions des termes, méthodes, résultats.
- Tome 3 (annexe - 115 p.) : caractéristiques selon les systèmes techniques.
- Tome 4 (annexe - 62 p.) : caractéristiques selon la spécialisation et la zone géographique.

COLSON F., CHATELLIER V. (1994) : « L'évaluation des conséquences de la réforme de la PAC sur les exploitations bovines françaises : analyse des effets différenciés selon les niveaux de chargement », Laboratoire d'Économie, INRA de Nantes, rapport de synthèse, convention DPE - référence 93 HI 01 07, mai, 88 pages (possibilité de le commander au Laboratoire de Nantes au prix de 150 FF, port compris).

Bibliographie

BÉRANGER C. (1991) : « Extensification, l'évolution des réflexions : les acquis et les problèmes », séminaire « l'extensification », Dijon, 23-24 octobre 1990, pages 10-18.

BLANCHET J. (1994) : « Les primes compensatoires dans la nouvelle PAC », INRA - ESR Grignon, études économiques n° 16, mars, 152 pages.

BLOGOWSKI A., HAIRY D. (1994) : « Les effets de la réforme de la PAC sur les concours publics à l'agriculture », Académie d'Agriculture de France, Paris, janvier, 10 pages.

BORDES N., COLSON F. (1994) : « Les producteurs de viande bovine s'adaptent à la réforme de la PAC », INRA de Nantes, mai, rapport de synthèse, 49 pages + annexes.

BOUTITIE E. (1993) : « Les enjeux de la réforme de la PAC dans le secteur de la viande bovine » - Productions animales, décembre, INRA, pages 358-362.

BUTAULT J.-P., DEBROSSES B. (1993) : « Situation économique des éleveurs de bovins et réforme de la PAC », colloque de la SFER « Les revenus agricoles », Montpellier, 13 et 14 mai 1993, 17 pages.

CAVAILHÈS (1993) : « Entre réforme de la PAC et entretien du territoire : quelles perspectives économiques pour les systèmes d'élevage bovin

extensifs ? » - Productions animales, INRA, décembre, pages 366-374.

COLSON F., CHATELLIER V. (1993) : « Les stratégies d'adaptation des exploitations bovines des Pays de Loire face à la réforme de la PAC », INRA de Nantes, juillet, rapport de synthèse, 32 pages.

COLSON F., DESARMENIEN D. (1993) : « La réforme de la PAC et les producteurs de viande bovine : rôle des aides publiques dans la formation des revenus et le choix des stratégies d'adaptation », colloque de la SFER « Les revenus agricoles », Montpellier, 13 et 14 mai 1993, 19 pages.

DESRIERS M., PEREL B. (1993) : « Réforme PAC : des aides plus favorables à l'élevage qu'aux grandes cultures », Agreste, Cahiers n° 14, juin, pages 3-15.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE (1993) : « Nouvelle PAC : comment optimiser les demandes de primes compensatrices en 1993 ? », mars, Institut de l'Élevage, Paris, 21 pages.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE (1992) : « La réforme de la PAC et les productions bovines (lait et viande) et ovines », Paris, juin, 25 pages.

TIREL J.-C. (1991) : « L'extensification : chance ou défi pour les exploitations agricoles », Productions animales, INRA, février, pages 6-12.